

## *Limites de doses*

Les limites de doses prévues par la législation sont les valeurs limites de doses reçues pour une période de **12 mois consécutifs glissants** (c'est-à-dire 12 mois successifs).

Catégorie de personnes	Limite dose efficace
Personne professionnellement exposée, apprentis et étudiants âgés de plus de 18 ans	20 mSv (20000 µSv)
Apprentis ou étudiants de 16 à 18 ans	6 mSv (6000 µSv)
Public	1 mSv (1000 µSv)
Femmes enceintes	- maximum 1 mSv (1000 µSv) durant la grossesse - interdiction de manipuler des sources non scellées

En ce qui concerne les organes ou tissus pris individuellement, les limites sont les suivantes :

Organe ou tissu	Dose équivalente
<i>Personnes professionnellement exposées et étudiants de plus de 18 ans</i>	
Peau	500 mSv (500000 µSv)
Main, avant-bras, pieds, chevilles	
Cristallin	20 mSv (20000 µSv)
<i>Apprentis et étudiants de 16 à 18 ans</i>	
Peau	150 mSv (150000 µSv)
Main, avant-bras, pieds, chevilles	
Cristallin	15 mSv (15000 µSv)